

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

**Arrêté du 13 février 2017 modifiant l'arrêté du 12 mars 2015 portant nomination  
des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Bretagne**

NOR : AFSZ1730068A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1432-11 et D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu le décret n° 2015-1880 du 30 décembre 2015 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé ;

Vu l'arrêté du 12 mars 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Bretagne, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 6 décembre 2016,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Les dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 27 juillet 2016, complétant l'arrêté du 12 mars 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé Bretagne, sont remplacées par les dispositions suivantes :

« Participent au conseil de surveillance avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel élus par leurs pairs au sein du comité d'agence prévu à l'article L. 1432-11 du code de la santé publique » :

M. Bertrand DANIELLOU, titulaire, en remplacement de M. Patrick DONK.

Mme Mireille HINAUX, suppléante, en remplacement de M. Patrick ZAMPARUTTI.

#### Article 2

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 13 février 2017.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le secrétaire général des ministères  
chargés des affaires sociales,*  
P. RICORDEAU